



Achat de véhicule auprès d un particulier

Par **sara**, le **17/08/2011** à **00:04**

Bonjour, j ai acheté un scenic à un particulier il y a 2 mois avec contrôle technique ok, et la voiture commence à consommer anormalement de l huile (vidange faite chez midas et 15 jours plus tard déjà plus d huile !!!)et à fumer !!! suite à cela je me suis rendue à midas chez qui j avais fait la vidange ils m ont affirmé qu il ne s agissait pas d une fuite ils ont remis de l huile et 15 jours après rebelote ! du coups après renseignements auprès de midas et renault il s agit apparemment soit de la segmentation du moteur soit des joints de culasse dans les 2 cas les réparations montent à 4000 euros environ, soit le prix d achat du véhicule ! d après les différents garagistes que j ai consulté cela n est pas normal car le véhicule n a que 120000km, puis je me retourner contre le particulier qui me l a vendu ??? comment prouver qu il était au courant (si il l était) au moment de la vente ? de plus, dois- je payer pour que renault démonte le moteur afin de me faire un devis précis en plus de payer une expertise ? cela va me faire beaucoup de frais donc avant cela j aimerais savoir si j ai une chance car je ne voudrais pas engendrer des frais pour rien donc si je me retourne contre le vendeur ai je une chance d annuler la vente sachant que j ai du faire environ 3 000 km depuis l achat

Par **mimi493**, le **17/08/2011** à **01:18**

Si le vendeur refuse, il faudra passer par une expertise (avant toute réparation et démontage) pour prouver que le défaut était préexistant à l'achat.rnIl est impossible de prévoir la cause du problème

Par **sara**, le **17/08/2011** à **01:31**

je ne dois pas d'abord faire faire un devis auprès de renault ? afin d'estimer le montant exact des réparations et de savoir de quoi il s'agit exactement ? de plus, comment l'expert pourra savoir si ce problème est nouveau ou non ? si il s'avère que le problème est survenu après l'achat je ne peux plus annuler la vente sachant que cela fait que 2 mois que je l'ai ? car d'après renault c'est un signe d'usure anormal avec le kilométrage qu'elle a, de plus, c'est un problème qui ne peut pas venir du jour au lendemain

Par **mimi493**, le **17/08/2011 à 01:35**

C'est justement le boulot de l'expert de le déterminer. Il faut faire attention aux diag de certains concessionnaires même aux devis (j'ai eu perso, un cas comme ça, et au final, le moteur n'avait rien du tout) 15 jours plus tard déjà plus d'huile !!! et à fumer !!! et le problème du moteur a pu être causé par le manque d'huile (vous avez roulé sans huile pour aller chez Midas ? Vous n'avez pas immédiatement remis de l'huile vous-même ?)

Par **sara**, le **17/08/2011 à 14:37**

si j'avais remis de l'huile moi-même avant d'y retourner et 2 jours après il fallait encore en remettre, donc si je comprends bien ce n'est pas la peine de payer un devis, une expertise suffira ?

Par **mimi493**, le **17/08/2011 à 14:48**

Il faut déjà avoir un diagnostic (allez chez un garagiste indépendant), pour l'instant, vous avez de vagues rumeurs. Si ça se trouve c'est totalement autre chose

Par **sara**, le **17/08/2011 à 16:53**

je me suis rendu auprès d'un garagiste cet après-midi qui me confirme que cette consommation anormale d'huile est due à une détérioration du moteur dont le coût de réparation sera forcément onéreux (joint de culasse ou segmentation), il me dit donc que je dois aller voir directement un expert car seul un expert pourra déterminer si il s'agit d'un vice caché ou non, il me dit également que faire un devis nécessitera un démontage du moteur et donc un coût supplémentaire puisque dans tous les cas je devrai faire une expertise, le problème est le suivant : cela coûte très chère (autour de 400 euros), je ne travaille pas actuellement et vis seule avec mon enfant, je n'ai donc pas les moyens d'engendrer autant de frais, pensez-vous que je peux me faire aider ? je ne suis malheureusement pas assurée au niveau de la protection juridique, j'ai quand même souscrit à un nouveau contrat auprès de mon assurance cet après-midi mais le délai est de 2 mois pour que je puisse bénéficier de cette fameuse protection qui aura pu me payer les frais d'expertise, avez-vous des conseils à me donner ?

Par **sara**, le **18/08/2011** à **13:11**

par contre je viens de penser que j ai fait la vidange à 123000km au lieu de 120000km j avais donc dépassé de 3000 km, pensez vous que cela pourrai être la cause du dysfonctionnement ? si oui alors dans ce cas ce serai moi qui serai en tord ! mais je ne pense pas que faire la vidange juste 3000km en retard entraine de telles conséquences qu en pensez vous ? merci d avance

Par **mimi493**, le **18/08/2011** à **15:07**

C'est impossible de répondre sur le technique, seul l'expert pourrait répondre.
Est-ce que vous avez le droit à l'aide juridictionnelle ? (je pense à la saisine du TI en référé expertise, je ne suis pas sure que ça s'applique là)

Par **pat76**, le **18/08/2011** à **15:34**

Bonjour mimi493
Que pensez vous de cet article du CPC?
Code de procédure civile
Livre II : Dispositions particulières à chaque juridiction.
Titre Ier : Dispositions particulières au tribunal de grande instance.
Sous-titre II : Les pouvoirs du président.
Chapitre Ier : Les ordonnances de référé.

Article 808
Dans tous les cas d'urgence, le président du tribunal de grande instance peut ordonner en référé toutes les mesures qui ne se heurtent à aucune contestation sérieuse ou que justifie l'existence d'un différend.

Par **sara**, le **19/08/2011** à **16:00**

oui j ai bien droit à l aide juridictionnelle, mais je pense que cela me donne droit uniquement à un avocat gratuit et non pas aux frais d expertise gratuits, je vais tout de même me renseigner merci

Par **mimi493**, le **19/08/2011** à **18:25**

[citation]Que pensez vous de cet article du CPC? [/citation] oui, je pensais à ça mais comme il y a des exceptions et que je ne suis pas sure ..
[citation]oui j ai bien droit à l aide juridictionnelle, mais je pense que cela me donne droit uniquement à un avocat gratuit [/citation] pas simplement l'avocat

Par **sara**, le **19/08/2011** à **19:25**

en tout cas je vous remercie beaucoup de m avoir renseigné, je vous tiendrai au courant à bientôt